

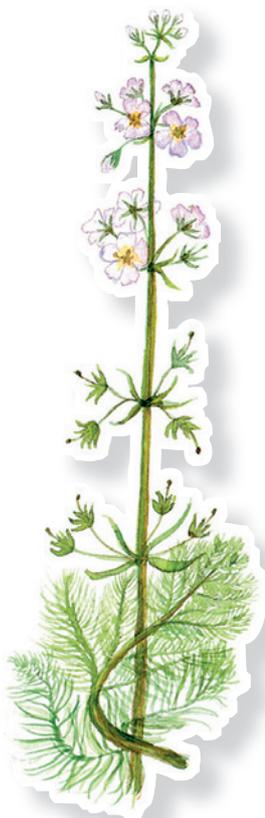
Forêt de Moulière-Pinail

La forêt domaniale au cœur de Natura 2000

L'Office national des forêts (ONF) s'est engagé dans la Charte Natura 2000 pour l'ensemble des parcelles de la forêt domaniale de Moulière. Cette signature traduit sa volonté de mieux prendre en compte les habitats des espèces d'intérêt européen au sein des futaies de pins comme des futaies de chênes, ainsi que dans les landes du Pinail et ses multiples milieux associés : mares, prairies à molinie, Rivau, tourbières...

De plus, l'ONF poursuit les opérations de restauration et d'entretien des landes du Pinail qu'il a engagées depuis une vingtaine d'années sur 286 ha. Cette surface a connu plusieurs augmentations au fil du temps, puisque ce sont près de 50 ha de pins mal venants qui ont été exploités pour redonner place à la brande. Ces landes, pour conserver leur potentiel d'accueil de la faune et de la flore typiques, doivent être périodiquement rajeunies tous les 10 à 15 ans.

Par ailleurs, dans la partie boisée de la forêt domaniale, une attention particulière est donnée aux 75 mares recensées ces dernières années. Toutes ont été étudiées par des naturalistes de Vienne Nature : plantes, amphibiens et libellules ont permis de hiérarchiser les priorités et les interventions nécessaires. Six mares, ayant fait l'objet de travaux de restauration à l'automne 2009, sont suivies attentivement afin d'affiner les conditions d'interventions. Un an après seulement, Vienne Nature a noté des résultats satisfaisants, à confirmer en 2014.



2013



Lettre d'information
Natura 2000



L'hottonie des marais, plante aquatique rare en Vienne, a bien profité du curage partiel de la mare du Grand Bignolas. (DAVID OLLIVIER - Vienne Nature)

Production de bois, loisirs et préservation du patrimoine biologique, un équilibre à ajuster en continu. (BERNARD LIÉGEOIS)

Natura 2000 en action

■ Un contrat Natura 2000 pour la réserve



Natura 2000 aide GEREPI dans ses actions de gestion de la réserve naturelle du Pinail, joyau du patrimoine naturel de la Vienne.
(THIERRY DUBOIS)

GEREPI gère les 135 ha du Pinail classés en Réserve Naturelle Nationale depuis 1980. Trois grands types d'interventions visent à conserver la diversité biologique des landes parsemées de près de 3 000 mares. Et c'est très logiquement sur ces trois thèmes que GEREPI a signé 3 contrats Natura 2000 avec l'État, représenté par la direction départementale des Territoires (DDT).

En premier lieu, les fonds européens et nationaux couvriront les frais du dernier brûlis en date (7 octobre 2013), sur le versant du Rivau. Les dépenses concernent la préparation du pare-feu, l'organisation administrative et technique, et l'intervention du Service d'incendie et de secours de la Vienne épaulé cette année par un spécialiste de ce mode opératoire venu des Landes.

En second lieu, les mêmes fonds permettront de renouveler 500 mètres de clôture au nord de la réserve. Le grillage renforcé doublé de filets électriques mobiles devrait assurer la contention du petit bétail et ainsi alléger les charges de surveillance.

Enfin, un 3^e contrat Natura 2000 va permettre de maintenir la diversité floristique et faunistique de 2 stations de pelouse silicicole d'intérêt européen. Suite aux brûlis de brande d'il y a 2 et 3 ans, une coupe avec exportation des repousses de bruyères conservera le milieu au stade de très jeune lande.

■ Lumière sur le Rivau

Bien qu'intermittent, le Rivau d'Aillé est l'unique cours d'eau de Moulière. Ce ru discret collecte une grande partie des eaux du Pinail pour les mener dans la Vienne en amont de Vouneuil. Ces eaux très pauvres en nutriments garantissent le développement d'espèces bien particulières qui ne supportent pas les milieux riches. Les milieux humides avoisinants accueillent ainsi deux orchidées : le modeste spiranthe d'été et la splendide épipactis des marais. Mais Natura 2000 lui porte attention aussi pour une demoiselle ! Car c'est une station rare de reproduction de la petite libellule agrion de Mercure.

Plantes et insectes apprécient les eaux et les berges du ruisseau mais ils recherchent aussi de la lumière. Aussi il est nécessaire de recéper la brande

et les autres arbustes des berges du Rivau tout en gardant des portions ombragées. La direction régionale de l'environnement (DREAL) soutient financièrement de tels travaux réalisés par GEREPI sur les 70 m en réserve naturelle et par l'ONF sur les 700 m en aval. Une portion de 20 m en réserve naturelle a par ailleurs fait l'objet d'un modelage du lit afin de créer des méandres. En ralentissant la vitesse des eaux, ces travaux ont produit des berges à pente douce et ont ainsi attiré une belle diversité de libellules.

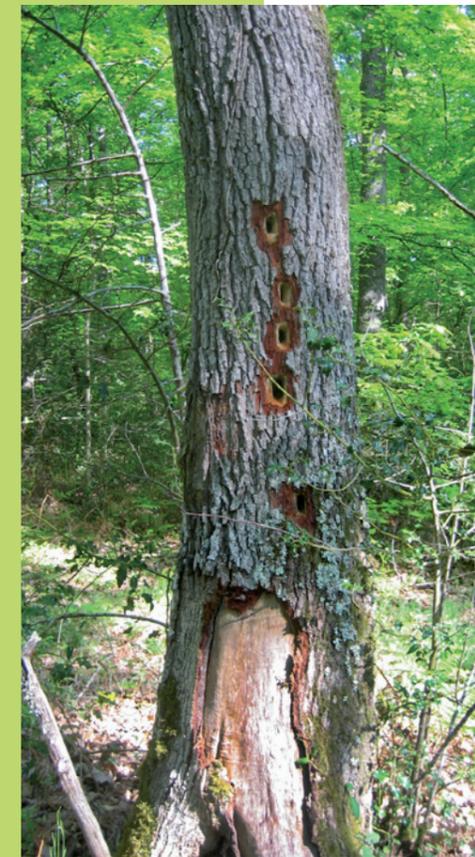


La rare helléborine (ou épipactis) des marais n'a rien à envier à ses cousines orchidées tropicales.
(EMMANUELLE CHAMPION)



Délicate demoiselle arborant un dessin de casque ailé qui lui a valu le nom d'agrion de Mercure.
(MIGUEL GAILLEDAT - Vienne Nature)

Charte Natura 2000 en Moulière-Pinail

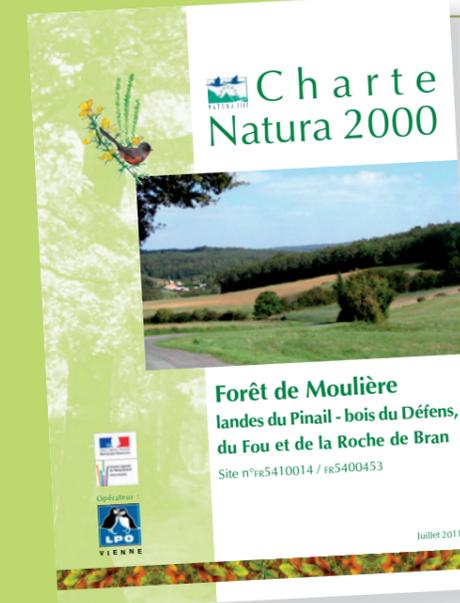


L'indispensable préservation de gros arbres sénescents fait partie des engagements de la Charte Natura 2000.
(THIERRY DUBOIS)

L'année 2012 a été une étape clé pour Natura 2000 sur le site Moulière-Pinail : l'ONF s'est engagé dans la charte Natura 2000 sur l'ensemble de la forêt domaniale ! Plus de 4 200 ha de forêt, moitié feuillus moitié résineux, et de milieux associés sont ainsi soumis pour 5 années à des engagements de respect de la faune et de la flore. L'ONF fait ainsi reconnaître ses efforts passés et présents pour le maintien du patrimoine naturel remarquable de la forêt domaniale de Moulière.

Sur cette lancée, deux importantes propriétés forestières ont emboîté le pas à l'ONF sur ce chemin de Natura 2000. Elles ont peaufiné le renouvellement de leurs Plans simples de gestion (PSG), documents qui planifient coupes et travaux forestiers pour les 10 à 20 ans à venir. À cette occasion, les prescriptions de gestion relatives aux habitats et espèces d'intérêt européen de ces boisements ont été intégrées dans le plan de gestion d'ensemble de la propriété. Les experts qui assistent les propriétaires ont utilisé le document d'objectif du site (en ligne : <http://petitlien.com/6zfi>) et le référentiel « annexe verte Natura 2000 » rédigé par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et approuvé par les ministères en charge de la Forêt et de l'Environnement. Ils ont aussi reçu l'appui technique et administratif du CRPF, de l'administration (DDT et DREAL) et de l'animateur Natura 2000. Ces 2 PSG ont été agréés par le CRPF en novembre 2013.

Aujourd'hui, l'engagement du Bois du Défens dans la charte Natura 2000 valorise ses bonnes pratiques (garantie de gestion durable) tout en ouvrant droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Ces démarches sont par ailleurs indispensables à l'obtention de certaines exonérations fiscales ou aides publiques. Le Bois du Fou est dans la file d'attente !



Charte : tchi qu'ol'é ?

La Charte Natura 2000 du site de Moulière-Pinail permet de valoriser les pratiques existantes participant au bon état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen. Elle compile dans des fiches « milieux » et « habitats » :

- des engagements de gestion courante favorables à la préservation des milieux naturels et des espèces, contrôlables par l'administration chargée de l'agriculture.
- des recommandations, faisant office de conseils, dont l'application n'est pas soumise à contrôle.

Outre les particuliers, les collectivités peuvent aussi s'engager, sur l'entretien des bords de chemins et de routes par exemple, ainsi que les exploitants et entrepreneurs forestiers pour leur activité spécifique. La charte est téléchargeable sur le site internet de la LPO Vienne <http://vienne.lpo.fr/> (rubrique Protection puis Natura 2000) ou consultable dans votre mairie, et l'animateur Natura 2000 peut aussi vous renseigner au préalable. Enfin, la déclaration d'adhésion est à déposer auprès de la DDT de la Vienne. ■

Les agriculteurs s'engagent

Depuis 2008, 1 exploitation sur 4 du territoire de Moulière s'est engagée dans une mesure agro-environnementale (MAEt). Les 424 000 euros d'aides, répartis entre État (45%) et Europe FEADER (55 %), soutiennent notamment le maintien et la gestion extensive de 314 ha de prairie (dont 138 ha de création) en particulier en lisière de forêt, lieu privilégié d'alimentation de nombreux animaux. Ils couvrent aussi les frais supplémentaires d'un entretien de près de 10 km de haies respectueux de l'avifaune d'intérêt européen.

Un nouveau programme agro-environnemental, s'inscrivant dans la continuité de l'actuel, entrera en vigueur en 2015. L'année 2014 sera donc une période de transition. Les exploitants éligibles seront informés par courrier, début 2014, des modalités administratives dès qu'elles seront connues. Cela concernera notamment les agriculteurs dont les contrats arrivent à échéance au 15 mai 2014 (engagements pris au 15 mai 2009).



La pie-grièche écorcheur ne peut vivre sans buisson épineux où abriter son nid.
(JOHAN TILLET)



Une plaquette d'information a été envoyée à la centaine d'agriculteurs qui ont des parcelles dans le territoire MAEt.

L'intégration paysagère d'un projet doit respecter le regard humain mais aussi la libre circulation de la faune et leurs lieux de reproduction ou d'alimentation.
(THIERRY DUBOIS)



Incidences et Natura 2000

La mission d'animation confiée à la LPO Vienne par la DREAL permet de fournir un appui aux porteurs de projets dans l'analyse des incidences des plans et projets vis-à-vis des enjeux Natura 2000. Il s'agit à la fois d'apporter des informations sur la sensibilité de l'avifaune et les autres enjeux environnementaux mais aussi de guider le maître d'ouvrage ou la collectivité vers des solutions acceptables pour tous. Que ce soit pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, pour un permis de construire un bâtiment agricole ou pour une grande manifestation, cette expertise doit débiter très tôt, en amont des réflexions.

Ainsi pour une manche de championnat de France de course d'orientation en Moulière au printemps dernier, l'organisateur s'est-il rapproché de l'animateur LPO Vienne près d'une année avant. Les bureaux d'études chargés de l'élaboration de plans d'épandage de boues d'épuration ou de la construction de stations d'épuration (Chabonne et Boirie) intègrent eux-aussi les enjeux Natura 2000 dans leurs dossiers. Ces démarches sont indispensables pour éviter de contrecarrer les efforts consentis par ailleurs pour sauvegarder la biodiversité.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VIENNE

Animateur local

chargé du suivi et de la mise en œuvre du document d'objectifs :

Thierry Dubois
thierry.dubois@lpo.fr

LPO Vienne

389 avenue de Nantes - 86000 Poitiers

tél. 05 49 88 55 22

http://vienne.lpo.fr